

RECENSEMENT ARCHITECTURAL
DU CANTON DE VAUD

MONTREUX

(TERRITOIRE URBANISE)
PLAN 1D HAUT
article 40 RPGA

(rouge)		1	Très remarquable
(rose)		2	Remarquable
(violet)		3	Intéressant
(bleu)		4	Bien intégré
(gris)		5	Intérêt moins évident
(brun clair)		6	Sans intérêt
(jaune)		7	Altère le site

Le numéro de fiche est indiqué au centre de l'objet en gras.

Le numéro d'assurance incendie est imprimé en italique, centré au-dessus du numéro de fiche.

Les mentions et les statuts sont imprimés sous le numéro de fiche. Ces indications (A = altéré, D = démolé, N = neuf, R = note révisée et/ou mention ajoutée lors de l'actualisation du recensement, F = présence d'éléments anciens très intéressants, E = école intéressante dans le corpus) sont définies dans la brochure "recensement architectural", de même que les critères des valeurs.

La trame de petits points blancs indique que plusieurs notes de recensement sont attribuées au bâtiment: pour le détail, se référer à la fiche.

Le filet gras entourant un objet indique une mesure de classement comme monument historique.

Plan: 1:1'500
Date du plan: Juillet 2018
Recenseurs: Ch. Müller (révision 2014)

